

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX

Délibération 2022-110 du 4 octobre 2022.

L'an deux mil vingt-deux, le mardi 4 octobre à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 28 septembre 2022 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaients présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes C. GERARD, R. MAGGIOTTO, B. MERLIN, D. TABARY,

Mm Y. RICHEZ, Y. MEMBRE, B. BRONNIART, D. WERBROUCK, E. DELAMBRE, G. ALEXANDRE, J.P. WISSOCQ, O. HOUPLAIN, J.P. LORENT, L. ANTINORI, J. CAPELLE, E. NAWROCKI, D. BASSEUX, B. HIEZ, G. TRANNIN, P. WELELE, M. POUILLAUDE, D. BEDU, Ch. DAMBRINE.

Mme D. TABARY, absente et excusée, a été suppléée par M. L. CHATELAIN,
M. O. HOUPLAIN, absent et excusé, a été suppléé par Mme M. ZANELLI,
M. J. P. LORENT, absent et excusé, a été suppléé par M. Ph. THIEBAUT,
M. M. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par M. L. DEMARLE,

Mme B. MERLIN, absente et excusée, a donné pouvoir à M. G. DUE,
Mme R. MAGGIOTTO, absente et excusée, a donné pouvoir à M. F. SELLIER.

Objet : Modification de la délibération 2021-089 du 16 septembre 2021 : Développement Economique - Cession d'un terrain situé ZA d'ACHIET.

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté la compétence de l'intercommunalité du Sud Artois dans le domaine du développement économique et plus particulièrement dans le domaine de l'accueil et le développement des entreprises eu offrant à ces acteurs économiques des terrains dans les zones d'activités communautaires.

Monsieur le Président rappelle ensuite les termes de la délibération n° 2021-089 du 16 septembre 2021 par laquelle le conseil communautaire a approuvé la cession d'un terrain situé dans la Zone d'Activité d'Achiet-le-Grand, cadastré ZC 217 pour une contenance de 1 359 m² pour permettre le développement de l'entreprise Achiet Rénov dirigée par Monsieur LAMOTTE, spécialisée dans les travaux de second œuvre du bâtiment.

Monsieur le Président détaille les conditions financières de cette cession en rappelant que cette cession a été consentie moyennant un prix de 8,00 € HT le m² (rabais de 1,50 € HT par rapport à la valeur vénale fixée à 9,50 € HT la m² par le service local du Domaine.

Monsieur le Président indique au conseil communautaire que Monsieur LAMOTTE a créé une SCI pour l'achat de ce terrain, la SCI LAMOTTE LOCATIO qui portera le projet foncier de l'entreprise Achiet Rénov.

Monsieur le Président indique qu'il est donc nécessaire de confirmer par délibération cette cession en autorisant que cette vente puisse être consentie sous les mêmes conditions que la délibération initiale du 16 septembre 2021 à la SCI LAMOTTE LOCATION.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté décide présents et représentés :

- de confirmer la délibération n° 2021-089 du 16 septembre 2021 concernant la cession d'un terrain industriel d'une contenance de 1 359 m², cadastré ZC 217 sur le site de la zone d'activités d'Achiet le Grand au profit de la SCI LAMOTTE Location ;
- de confier la rédaction de l'acte notarié nécessaire à cette cession à Maître Brette, notaire à Bapaume ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

*Certifié et rendu exécutoire par affichage
et transmission en Préfecture*

Le Président,



Jean-Jacques COTTEL.

Le Président,

Signé par : JEAN-JACQUES COTTEL

Date : 14/10/2022

Qualité : PRESIDENT

Jean-Jacques COTTEL.

DEL 2022-110 du 4/10/2022

Modification Délibération 2021-089

Cession terrain industriel SCI LAMOTTE Location.